

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14314**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Entrepreneur du bâtiment

Nouvel intitulé : Entrepreneur du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB)	Directeur de l'ESJDB

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation , gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

On ne devient pas entrepreneur du jour au lendemain, d'autant plus dans le secteur du bâtiment. Le futur chef d'entreprise doit avant tout valider la faisabilité de son projet : diagnostic de l'entreprise, analyse personnelle de sa capacité à manager, etc.

Avant de prendre la direction de l'entreprise, l'étape intermédiaire consiste à participer, en codirection, au processus décisionnel de la structure.

L'entrepreneur du bâtiment doit également développer des compétences professionnelles spécifiques liées au rôle de manager et aux particularités marquées du secteur BTP. Cette industrie de main d'œuvre se caractérise par la variété des clients, des ouvrages, un processus de construction de type « prototype unique » et une mobilité géographique permanente.

Toutes ces caractéristiques déterminent des compétences de types organisationnelles, juridiques et relationnelles qu'il convient d'acquérir.

Les principales fonctions de l'entrepreneur se synthétisent ainsi :

- La stratégie de l'entreprise,
- La recherche de clients,
- La gestion financière,
- Le management des hommes et des femmes.

Les capacités attestées par la formation sont regroupées en 4 grands domaines :

- Analyse de l'entreprise, définition et mise en œuvre des orientations stratégiques
- Mise en œuvre de la stratégie commerciale dans un contexte concurrentiel
- Management des ressources humaines appliqué au secteur BTP
- Pilotage financier et administratif de l'entreprise et des chantiers

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des PME et principalement TPE du Bâtiment (tous corps d'état confondus). Ce secteur compte aujourd'hui près de 350 000 entreprises. Réparties sur tout le territoire, ces entreprises occupent souvent moins de 50 salariés et fournissent des emplois locaux et non délocalisables à plus de 1 207 000 salariés. Le Bâtiment est donc un secteur économique majeur, le premier employeur du pays.

Les titulaires de la certification sont amenés à exercer la fonction de dirigeant du bâtiment. Ils peuvent prétendre aux fonctions suivantes : dirigeant (associé ou non), codirigeant, conjoint collaborateur(trice), gérant d'entreprise de bâtiment, directeur de filiale de production, P.D.G de SCOP (société coopérative)... ou encore, selon la structure : directeur technique, directeur commercial, chargé d'affaires, directeur administratif et financier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 Unités de Certification autonomes correspondant aux 4 domaines d'activités. Pour obtenir la certification Entrepreneur du Bâtiment, le candidat doit valider les 4 UC (il est précisé entre parenthèses leur poids respectif dans la certification) :

- "Analyse et orientations" (30 %)
- "Management des R H" (25 %)
- "Stratégie commerciale" (20 %)
- "Gestion administrative et financière" (25 %)

Le dispositif d'évaluation de la certification par la voie de la formation comporte 9 épreuves s'appuyant sur 5 modalités d'évaluation. Pour avoir la certification complète "Entrepreneur du Bâtiment", il faut avoir validé les 4 unités de certification, aucune compensation inter domaine n'est possible.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		2 professionnels membres du Jury National 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale - Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
En contrat de professionnalisation	X		2 professionnels membres du Jury National 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale - Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
Par candidature individuelle	X		2 professionnels membres du Jury National 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale - Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		1 entrepreneur du BTP employeur (président) 1 entrepreneur du BTP salarié 1 représentant salarié du service Formation FFB

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale
Référence du décret général :
Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :
Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Entrepreneur du bâtiment" avec effet au 24 octobre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Arrêté du 8 février 2001 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et de diplômes de l'enseignement technologique, paru au JO du 15 février 2001.

Pour plus d'informations
Statistiques :
Autres sources d'information :

<http://www.esjdb.com>

Lieu(x) de certification :

Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB) : Île-de-France - Yvelines (78) [SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE]

INSTITUT TECHNIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT (IT-FFB) - ECOLE SUPERIEURE DES JEUNES DIRIGEANTS DU BATIMENT (ESJDB) 102, route de Limours
Domaine de Saint-Paul - Bat 22
78470 Saint Rémy les Chevreuse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESJDB - Domaine de St-Paul - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse et sites délocalisés en région (au sein des Fédérations Régionales ou Départementales du Bâtiment - réseau FFB)

Historique de la certification :

L'Ecole Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment a été créée à la demande des professionnels sous l'égide de la Fédération Française du Bâtiment, après consultation de l'ensemble des fédérations départementales, régionales et de leurs entrepreneurs élus.

Cette école est organisée et gérée par l'Institut Technique de la Fédération Française du Bâtiment (IT-FFB). Elle est l'une des activités de cet organisme agréé pour dispenser de la formation continue. Depuis sa création en 1994, l'ESJDB est passée d'un flux annuel de 40 candidats pour se stabiliser à une moyenne de 140 stagiaires aujourd'hui.

A ce jour* près de 2 400 candidats et candidates se sont engagés au sein de l'ESJDB pour acquérir la certification "Entrepreneur du bâtiment".

**2376 au 31 mars 2011*

Certification précédente : Entrepreneur du bâtiment

Certification suivante : Entrepreneur du bâtiment